

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N°015-2021)

Ousséni TAMBOURA

Ouagadougou, le 28 avril 2021

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 28 avril 2021,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à **trois (03) décrets**.

Il s'agit :

- du décret portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil national des archives ;
- du décret portant composition, attributions et fonctionnement des Archives nationales du Burkina Faso ;
- du décret portant conditions et procédures de gestion des archives publiques et privées au Burkina Faso.

Ces décrets visent la mise en œuvre des dispositions de la loi n°047-2019/AN du 22 octobre 2019 régissant les archives au Burkina Faso, pour la prise en compte des archives électroniques, la prestation de serment des agents travaillant dans les services d'archives et les spécificités des archives de certaines professions libérales.

L'adoption de ces décrets permettra de résoudre la problématique de la gestion des archives dans notre pays.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un décret** portant ouverture d'un Consulat général du Burkina Faso à Malabo, République de Guinée Equatoriale.

L'adoption de ce décret consacre l'ouverture d'un Consulat général du Burkina Faso à Malabo, République de Guinée Equatoriale en vue du renforcement de la coopération entre les deux pays.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif au Schéma directeur de la statistique (SDS) 2021-2025.

Le SDS vise la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique afin de fournir à notre pays des informations statistiques actualisées, nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques et programmes nationaux de développement.

Le Schéma directeur de la statistique prévoit entre autres activités :

- la poursuite du 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitation ;
- la poursuite du 2^{ème} Recensement général de l'agriculture (RGA) ;
- la réalisation de la 5^{ème} enquête démographique et de santé ;
- la réalisation de l'enquête sur la disponibilité et la capacité opérationnelle des services de santé.

L'adoption de ce rapport permettra la mise en œuvre du Schéma directeur de la statistique 2021-2025.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de loi** portant cadre juridique et institutionnel du Partenariat public-privé (PPP) au Burkina Faso.

Le PPP est un instrument contractuel de réalisation de projets de développement.

Ce projet de loi une fois adopté à l'Assemblée nationale remplacera la précédente loi n°020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du PPP au Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le troisième rapport est relatif à **un décret** portant fixation de l'indemnité journalière de session des membres du Conseil d'orientation de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC).

L'adoption de ce décret vise l'application de l'article 45 de la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition et fonctionnement de l'ASCE-LC.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté **un décret** portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil national de santé (CNS).

Le Conseil national de santé est l'organe chargé d'émettre un avis sur les dossiers médicaux établis dans le but d'obtenir entre autres, une évacuation sanitaire hors du territoire national, un congé maladie de longue durée pour un agent public de l'Etat et une mise à la retraite anticipée pour raisons de santé d'un agent public de l'Etat.

L'adoption de ce décret permet au Conseil national de santé de travailler avec célérité dans le traitement des dossiers de santé liés aux évacuations sanitaires.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte autorisation de prise de participation de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) dans le capital social de la Banque postale du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet à la CNSS de participer au capital social de la Banque postale du Burkina Faso à hauteur de **1 050 000 000 FCFA**, conformément à l'article 4 de la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

Le second décret porte autorisation de prise de participation de la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) dans le capital social de la Banque postale du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet à la CARFO de participer au capital social de la Banque postale du Burkina Faso à hauteur de **1 200 000 000 FCFA**, conformément à l'article 4 de la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère de l'Economie numérique, des postes et de la transformation digitale.

Ce décret prend en compte les nouvelles attributions de ce département afin de le conformer au décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du gouvernement et au décret

n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Economie numérique, des postes et de la transformation digitale de se doter d'un nouvel organigramme en vue de remplir efficacement ses missions.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles ET DE LA MECANISATION

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif au Plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (PRSPV) de 2021.

Pour la réalisation de l'objectif global du PRSPV de 2021, les réponses urgentes concernent :

- l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables ;
- l'assistance aux personnes déplacées internes et aux ménages hôtes ;
- le soutien à la production agricole et animale ;
- la prévention et la prise en charge des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes et allaitantes malnutries ;
- le soutien à l'approvisionnement en eau potable.

Le coût global du PRSPV de 2021 est de **cent vingt-six milliards cinquante-huit millions huit cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quatre-vingt et un (126 058 890 481) FCFA**, financé par l'Etat burkinabè, les partenaires techniques et financiers et les collectivités.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère des Infrastructures et du désenclavement.

Ce décret prend en compte les nouvelles attributions de ce département afin de le conformer au décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement et au décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement.

L'adoption de ce décret permet au ministère des Infrastructures et du désenclavement de se doter d'un nouvel organigramme en vue d'accomplir efficacement ses missions.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la sécurité énergétique au Burkina Faso : diagnostic et solutions préconisées pour le renforcement de notre parc de production électrique en interne.

Ce rapport donne l'alerte sur notre sécurité énergétique et un besoin urgent de renforcement du parc de production électrique en interne, notamment par des centrales thermiques fonctionnant au Gaz (LNG) 1 au Burkina Faso.

I.10. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant organisation du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique.

Ce décret prend en compte les nouvelles attributions de ce département afin de le conformer au décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du gouvernement et au décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de se doter d'un nouvel organigramme en vue d'accomplir efficacement ses missions.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Président du Faso s'est réjoui de la tenue de la 22^{ème} édition de la Journée nationale du paysan (JNP) à Manga, le samedi 24 avril 2021. Il a réitéré ses félicitations et ses encouragements aux productrices et producteurs de notre pays, et les exhorte à poursuivre les efforts de modernisation et d'organisation du monde agricole.

II.2. Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation a informé le Conseil du niveau de préparation de la célébration du 11 décembre 2021 à Ziniaré.

Le Conseil a noté une bonne progression dans les procédures du dépouillement des offres pour la réalisation des grandes infrastructures.

Le Conseil a instruit le ministre chargé du dossier à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'accélération de la construction de la cité des forces vives.

II.3. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur a informé le Conseil de la tenue de la 4^{ème} réunion du Comité conjoint de suivi du Traité d'amitié et de coopération (TAC) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, du 28 au 30 avril 2021 à Abidjan.

II.4. Les ministres chargés de la Recherche et de la Santé ont informé le Conseil des excellents résultats obtenus dans la recherche d'un vaccin contre le paludisme par une équipe de recherche burkinabè basée à Nanoro dans le Boulkiemdé.

A l'issue de la phase 2 de la recherche, le candidat vaccin R-21 a révélé une efficacité de 77% au-dessus d'une efficacité des 75% requis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La phase 3 de la recherche

qui concernera une plus grande échelle de la population, d'ici et d'ailleurs, va débiter en mai 2021 ; elle est la dernière étape de la recherche devant aboutir à la validation du vaccin contre le paludisme.

Le Président du Faso à travers le Conseil des ministres a tenu à encourager une fois de plus les chercheurs burkinabè et leurs partenaires impliqués dans cette quête de vaccin contre le paludisme.

II.5. Le ministre de l'Eau et de l'assainissement a informé le Conseil de la dynamique de concertations entre l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), la Ligue des consommateurs du Burkina, les Organisations de la société civile, de personnes ressources et des représentants de consommateurs dans le cadre d'un atelier tenu les 14 et 15 avril 2021. Ces concertations ont abouti à des conclusions consensuelles.

Le Conseil a instruit le ministre chargé de l'Eau de veiller à la mise en œuvre diligente desdites conclusions.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Fatogoma Anselme **SANOU, Officier**, Intendant Colonel-Major, est nommé Secrétaire permanent de la Commission nationale de contrôle des armes (CNCA) ;
- Monsieur Alain Florent **YELEMOU, Mle 46 245 D**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

B. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Lucien **KINDA, Mle 105 274 N**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Yacouba **CAMARA, Mle 78 61 T**, est nommé Conseiller économique à l'Ambassade du Burkina Faso à Ottawa au Canada ;
- Monsieur Marcel Marie **DAKOURE, Mle 32 462 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Premier conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Bamako (Mali) ;
- Monsieur Souleymane **HEBIE, Mle 5 934 N**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Ministre près l'Ambassade du Burkina Faso à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) ;
- Monsieur Karim Ouepia **IDOGO, Mle 105 154 H**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Premier conseiller auprès de l'Ambassade, représentation permanente du Burkina Faso à Addis Abeba en Ethiopie ;

- Monsieur Boulmonli Léonard **LOMPO, Mle 104 413 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Ministre conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Washington ;
- Monsieur Alfred Benjamin Patindé **TIENDREBEOGO, Mle 104 408 M**, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Ministre conseiller à l'Ambassade du Burkina Faso à Rome ;
- Monsieur Belko **DIALLO, Mle 97 966 X**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Premier conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso en Arabie Saoudite ;
- Monsieur **Aminou OUEDRAOGO, Mle 86 084 C**, Interprète-traducteur, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Attaché d'Ambassade aux Emirats arabes Unis ;
- Monsieur Grégoire **KARAGA, Mle 51 955 V**, Inspecteur principal des douanes, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Conseiller chargé des questions douanières à l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles (Belgique) ;
- Monsieur Ousmane **KABRE, Mle 208 206 V**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur du cérémonial et des protocoles institutionnels ministériels et des collectivités territoriales ;
- Madame Rose **OUEDRAOGO/OUEDRAOGO, Mle 46 652 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Directrice des conférences et voyages officiels ;
- Monsieur Abdoul Aimé Roland **KONATE, Mle 118 939 R**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est

nommé Directeur des privilèges et immunités diplomatiques à la Direction générale du Protocole d'Etat ;

- Monsieur Régis Kévin **BAKYONO, Mle 104 418 Y**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique auprès du Ministre délégué chargé de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur ;
- Monsieur Bakary **KONE, Mle 117 403 C**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique auprès du Ministre délégué chargé de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur ;
- Monsieur Dramane **KY, Mle 104 318 P**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Trésorier près l'Ambassade du Burkina Faso à Riyadh (Arabie Saoudite).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Monsieur Daouda **SOMA, Mle 104 851 L**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières ;
- Monsieur Soungalo Eric **BARRO, Mle 43 110 R**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Bobo I ;
- Monsieur Abdoulaye **SOMA, Mle 47 696 C**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur des moyennes entreprises du Centre II ;

- Monsieur Pohé Issa **BAOULA, Mle 43 154 A**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Bobo III ;
- Monsieur Nièwiè Bertin **SOME, Mle 37 255 Z**, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Bobo IV ;
- Monsieur Mahadou Gustave **KONATE, Mle 39 662 G**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Ouaga III ;
- Monsieur Pierre **ZIDA, Mle 35 916 E**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre des impôts Ouaga IV ;
- Monsieur Aboubakar **NACANABO, Mle 111 077 U**, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Commissaire du Gouvernement près de l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés ;
- Madame Yéri Rosalie **KAMBIRE, Mle 52 167 U**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Directrice des moyennes entreprises du Centre n°4 ;
- Monsieur Hamma **BANCE, Mle 56 728 M**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des moyennes entreprises des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Moussa **KONVOLBO, Mle 39 646 G**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et du suivi des réformes ;
- Monsieur Bernard **OUEDRAOGO, Mle 54 651 Y**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur du contrôle fiscal ;

- Monsieur Souleymane **OUEDRAOGO, Mle 31 992 P**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du Guichet unique du foncier de Bobo-Dioulasso.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Ataouegué Joël **AOUE, Mle 32 869**, Attaché d'intendance universitaire, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Wamtinga Richard **SAWADOGO, Mle 88 764 P**, Maître de recherche, catégorie P2, classe exceptionnelle, 1^{er} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Sanmalme Aristide **DABIRE, Mle 36 609 E**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

- Monsieur Inoussa **TRAORE, Mle 262 708 S**, Enseignant-chercheur en économie, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC).

F. AU TITRE DU MINISTRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Wendyam Armel **BOUDA**, Economiste-gestionnaire, catégorie A, 6^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Harouna **SYLLA, Mle 43 945 T**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;
- Madame Elise **YAOGO/KABORE, Mle 31 860 U**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale des Ressources animales et halieutiques du Plateau-Central ;
- Monsieur Seydou **OUEDRAOGO, Mle 217 491 X**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Ressources animales et halieutiques des Banwa ;
- Monsieur Tasséré **KABORE, Mle 209 893 K**, Conseiller d'élevage, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Ressources animales et halieutiques du Nahouri ;
- Monsieur Yéwaya **YAMEOGO, Mle 220 468 B**, Ingénieur du développement rural, vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Ressources animales et halieutiques du Namentenga ;
- Monsieur Windezilimda Roger **ZOUNGRANA, Mle 19 618 H**, Technicien supérieur d'élevage, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des Ressources animales et halieutiques de la Sissili.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Bamassi Serge **HEMA, Mle 225 087 G**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre de formation professionnelle et industrielle de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Mahamoudou **SAWADOGO, Mle 303 895 F**, Conseiller en emploi et formation professionnelle, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Jeunesse, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi du Séno.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Salifou **TAÏTA, Mle 43 410 S**, Instituteur principal, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Madame Alizata **DABIRE/SAWADOGO, Mle 59 707 Y**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Secrétaire générale ;
- Monsieur Mambourou **SOMA, Mle 225 862 X**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Kiswendsida Marie Aimé **OUEDRAOGO, Mle 91 186 A**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Office national du tourisme du Burkina (ONTB) ;
- Monsieur Bangbi Francis Frédéric **KABORE, Mle 32 112 S**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la

communication, 1^{ère} classe, 16^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Institut supérieur de l'image et du son-Studio école (ISIS-SE) ;

- Monsieur Bonaventure Bernadin **OUEDRAOGO, Mle 41 446 M**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PC, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Cinéma et de l'audio-visuel.

I. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Monsieur Ismaël **ZEBRET, Mle 74 293 E**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Secrétaire technique des infrastructures de sports et loisirs ;
- Monsieur Benjamin Ousmane **OUEDRAOGO, Mle 35 969 J**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ismaël **SOMBIE, Officier**, Capitaine, est nommé Directeur général de l'Office de gestion des infrastructures sportives ;
- Monsieur Abdoul Ajusso **OUEDRAOGO, Mle 31 983 N**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Moussa **TINDANO, Mle 54 668 Z**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et de Présidents aux Conseils d'administration :

- de l'Office national d'identification (ONI) au titre du ministère de la Sécurité ;
- de l'Université de Ouahigouya (UOHG), de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) et du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;
- de la Maison de l'Enfant André DUPONT de Orodara (MEADO) au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire ;
- de la Société de développement intégré du Pôle de croissance de la Vallée du Sourou (SOUROUPOLE-SEM), de la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) et de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) au titre du ministère de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation ;
- de l'Agence d'exécution des travaux Eau et équipement rural (AGETEER) au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement.

A. MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Saidou **YANOGO, Mle 34 14 P**, Gestionnaire des télécommunications, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère du Développement de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale au Conseil d'administration de l'Office national d'identification (ONI) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté cinq (05) décrets.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université de Ouahigouya (UOHG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Paligwendé Christophe **NONGUIERMA, Mle 260 353 T**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETABLISSEMENTS PUBLICS PROFESSIONNELS

- Monsieur Smaïla **OUEDRAOGO, Mle 240 997 X**, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en santé publique.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES LOCALES EXTERNES A L'UNIVERSITE

Au titre du Conseil régional du Nord :

- Monsieur Boukary **SAVADOGO, Mle 47 770 D**, Administrateur des affaires sociales en remplacement de Monsieur Salifou OUEDRAOGO.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :

- Monsieur Sidi **DRABO, Mle 41 903 D**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ELEVES STAGIAIRES DE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE KOUDOUGOU (ENSK)

- Monsieur Moumouni **ZOUNGRANA**, Elève professeur des collèges d'enseignement général.

Le troisième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES ETUDIANTS

- Monsieur Zangakiri **SARAMBE**, Etudiant en licence 2 de philosophie en remplacement de Monsieur Yahaya RAKISTABA ;
- Monsieur Gaston **NABAYAOGO**, Etudiant en licence 3 de physique en remplacement de Monsieur Yacouba KYELEM.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL DU FONDS NATIONAL POUR L'EDUCATION ET LA RECHERCHE (FONER)

- Monsieur Toua Justin **COULIBALY, Mle 334 309 E**, Ingénieur de conception en informatique.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES BAILLEURS DE FONDS DU FONDS NATIONAL POUR L'EDUCATION ET LA RECHERCHE (FONER)

- Monsieur Wonouma Nicolas **MILLOGO, Mle 91 100 089**, Gestionnaire à la Loterie nationale Burkinabè (LONAB).

Le quatrième décret porte renouvellement du mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Gaoussou **GANDEMA, Mle 58 442 X**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- Monsieur Aly **SAVADOGO, Mle 110 923 A**, Professeur titulaire ;
- Madame Yougbaré Wennégouda Mariette **MININGOU, Mle 117 291 N**, Enseignant-chercheur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS

- Monsieur Olivier **GNANKINE, Mle 110 925 Y**, Professeur titulaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PROMOTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

- Monsieur Ismaël Ladj **TOURE**, Gestionnaire.

Le cinquième décret renouvelle le mandat de Monsieur Gaoussou **GANDEMA, Mle 58 442 X**, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) pour une dernière période de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Diakarya **OUATTARA, Mle 004**, Cadre supérieur de Banque, Administrateur représentant les employeurs au Conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**D. MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE**

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire :

- Monsieur Soumèla **SAKHO, Mle 46 405 C**, Inspecteur d'éducation spécialisée.

Au titre du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique :

- Monsieur Roger-André **ZOUNGRANA, Mle 130 393 C**, Magistrat.

Au titre du ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes :

- Monsieur Zoumana **TRAORE, Mle 259 736 R**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire :

- Monsieur Sié Pascal **PODA, Mle 55 810 N**, Inspecteur d'éducation spécialisée.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Moussa **TRAORE, Mle 212 388 Y**, Inspecteur du travail.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES PARENTS D'ENFANTS

Au titre de l'Association des parents d'enfants :

- Monsieur Lokré Célestin **SAMANDOULOGOU**.

Le troisième décret nomme Monsieur Soumèla **SAKHO, Mle 46 405 C**, Inspecteur d'éducation spécialisée, Président du Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION

Le Conseil a adopté cinq (05) décrets.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Société de développement intégré du Pôle de croissance de la Vallée du Sourou « SOUROUPOLE SEM » pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre de la Primature :

- Monsieur Dieudonné **TRAORE, Mle 91 350 Z**, Ingénieur d'agriculture.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Madame Bassénewindé Monique **YARGA/OUEDRAOGO, Mle 212 280 S**, Conseiller en aménagement du territoire et en développement local.

Au titre du ministère des Ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Aloys **OUBDA, Mle 78 216 X**, Professeur des lycées et collèges.

Au titre du ministère de l'Eau et de l'assainissement :

- Monsieur Koudougou Achille **SEGDA, Mle 33 958 Z**, Ingénieur du génie rural.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Mounirou **KIAMA, Mle 11 313 L**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation :

- Monsieur Boukary **SAWADOGO, Mle 33 822**, Ingénieur socio-économiste.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA SOCIETE NATIONALE DE GESTION DU STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE (SONAGESS)

- Madame Clémence **TRAORE/SOME, Mle 422 260**, Economiste-gestionnaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'ELECTRICITE (SONABEL)

- Monsieur Jean Bedel **GOUBA, Mle 79 37 P**, Ingénieur-électromécanicien.

Le deuxième décret nomme Madame Clémence **TRAORE/SOME, Mle 422 260**, Economiste-gestionnaire, Présidente du Conseil d'administration de la Société de développement intégré du Pôle de croissance de la Vallée du Sourou « SOUROUPOLE SEM » pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret nomme monsieur Windéyam Vincent de Paul **YAMEOGO, Mle 58 689 T**, Administrateur des services financiers,

Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement au Conseil d'administration de la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le quatrième décret nomme Monsieur Mamoudou **TRAORE, Mle 40 938 H**, Maître de recherche en sciences des sols, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation au Conseil d'administration de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le cinquième décret nomme Monsieur Mamoudou **TRAORE, Mle 40 938 H**, Maître de recherche en sciences des sols, Président du Conseil d'administration de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret nomme Madame Rokiatou **TRAORE/CARABIRI, Mle 212 658 S**, Ingénieur du génie rural, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation au Conseil d'administration de l'Agence d'exécution des travaux Eau et équipement rural (AGETEER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le second décret renouvelle le mandat de Monsieur Boureima dit Basile **OUEDRAOGO**, Maire de la commune de Ouahigouya, Administrateur représentant l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) au Conseil d'administration de l'Agence d'exécution des travaux Eau et équipement rural (AGETEER) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement

Ousséni TAMBOURA
Officier de l'Ordre de l'Etalon